Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					**M2**
Mention :	DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVE					
Spécialité :	**JURISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**					120 ECTS
Type de formation :	**CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**					
Volume horaire étudiant :	455 h	0 h	h	h	h	**455 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Philippe JUEN Maître de Conférences en droit public ☎ 03.80.39.54.92 philippe.juen@u-bourgogne.fr	Elodie VASSEUR Bureau 314 ☎ 03.80.39.53.86 IST@u-bourgogne.fr pierrine.dury@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Objectifs de la formation et débouchés :

Les collectivités territoriales recherchent des juristes qualifiés chargés d'assurer la maîtrise du risque juridique inhérent à l'extension de leurs domaines de compétences ; les cabinets d'avocats recherchent des spécialistes d'un droit local devenu en quelques années une source majeure du contentieux ; les partenaires locaux, publics comme privés (établissements publics, SEM, entreprises…), recherchent des collaborateurs capables de faire le lien avec les collectivités. Les débouchés se situent donc aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Cette demande reste aujourd'hui croissante. Déjà, les élus locaux anticipent les départs en retraite ; entre 2005 et 2015, 38% des 1,5 millions d'agents territoriaux devraient avoir quitté leurs fonctions. Mais il ne s'agit pas seulement d'assurer la relève. Les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont déjà représenté 130 000 fonctionnaires et 13 Milliards d'euros, réclamant un renforcement du corps administratif local. Depuis, la succession de réformes depuis la loi du 16 décembre 2010 et l'acte 3 de la décentralisation nécessite des juristes capables d'accompagner les profonds changements imposés par l'Etat, de la carte territoriale à la mutualisation des services.

Le Master *Juriste des collectivités territoriales* apporte une réponse à ces besoins, formant des juristes de haut niveau, capables d'avoir un rôle de conseil interne au sein de leur organisation, de rechercher des solutions juridiques en cas de contentieux et d'être des interlocuteurs pertinents aux côtés des élus et responsables, à l'occasion de négociations contractuelles et de l'élaboration d'actes juridiques complexes.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le suivi et l'analyse de la carrière des diplômés du master JCT témoigne d'un important taux de placement, lequel est assez rapide puisque la plupart des diplômés ont un emploi en rapport avec la formation dès la première année et que le taux de placement est de 91% lors de l'enquête réalisée deux ans après.

Les débouchés privilégiés sont ceux, naturels, au sein de collectivités territoriales et groupements, à des niveaux très variés, de rédacteur territorial à attaché territorial, par contrat ou par concours, pour des fonctions également diverses, de chargé de mission, chef de service, à directeur général des services (DGS), voire directeur de cabinet.

D'autres diplômés ont fait le choix d'exercer dans des structures connexes ou comparables, en administration centrale ou déconcentrée (dans le cadre du concours des IRA) ainsi que dans la fonction publique hospitalière, ou encore dans des entreprises (notamment SEM) en rapport avec les collectivités.

D'autres ont préféré, avec succès, poursuivre leurs études et passer le concours d'avocat, ce qui leur permet de présenter un profil encore original au sein du corps des avocats, davantage orienté vers le droit privé.

D'autres ont fait le choix de faire une thèse pour poursuivre leurs études et tenter le concours de Maître de conférences en droit public.

D'autres, enfin, s'inscrivent à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), afin de préparer au mieux les concours administratifs.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les diplômés se caractérisent par la détention de compétences générales d'encadrement : maîtrise des fondements juridiques et des évolutions du droit des collectivités territoriales ; capacité de résolution d'un problème juridique complexe ; capacité de direction, de travail en équipe, de pédagogie.

Les compétences acquises sont les suivantes :

- rédaction d'actes administratifs unilatéraux et de contrats administratifs ;
- rédaction de contrats de droit privé ;
- passation de contrat de commande publique (définition des besoins, rédaction d'un appel d'offre, suivi des procédures…) ;
- conseil juridique et assistance aux élus locaux et aux administrés ;
- contrôle de légalité ;
- instruction de toute demande des administrés (instruction de permis de construire…) ;
- sécurisation juridique des activités d'une collectivité publique (assurance, responsabilité) ;
- défense de la collectivité publique dans les procédures contentieuses ;
- définition et conduite d'un projet de développement local ;
- gestion du personnel d'une collectivité publique ;
- gestion d'un budget d'une collectivité publique ;
- gestion du domaine d'une collectivité publique.

Modalités d'accès à l'année de formation par alternance :

■ Prérequis :

Ne peuvent intégrer la formation par alternance que les étudiants disposant d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation d'au moins un an couvrant la période de formation universitaire.

■ Diplômes ou niveau exigés :

1ère année Master Droit et A.E.S., mention droit public, ou autres formations françaises ou étrangères semblables, et toutes personnes justifiant de titres universitaires ou d'acquis professionnels équivalents (VAE) afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.

Afin de conserver la qualité des enseignements et l'intérêt des interventions professionnelles, les effectifs sont compris entre 15 et 20 étudiants.

■ Mode de sélection :

Sélection sur dossier et entretien éventuel

Peuvent être organisées deux campagnes de recrutement, l'une à la fin du mois de juin, l'autre au début du mois de septembre, ce qui permet de pouvoir accueillir, dans la limite des places disponibles, des personnes concernées par les examens de 2ème session, ainsi que celles ayant obtenu tardivement un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette seconde campagne reste toutefois éventuelle, selon les résultats du premier recrutement.

Le calendrier exact peut varier selon les années. Toutefois, dans les grandes lignes, les périodes à retenir sont les suivantes :

- Retrait des dossiers en avril - mai ;

- Dépôt des dossiers au début du mois de juin pour la première campagne de recrutement ;
- Sélection sur dossier durant le mois de juin ;
- Audition des candidats retenus sur dossier : dernière semaine de juin ;
- Dépôt des dossiers avant le 1er septembre au plus tard pour une éventuelle seconde campagne de recrutement ;
- Sélection sur dossier et auditions des candidats : 1ère semaine de septembre.

Selon les structures professionnelles d'accueil, le recrutement pour le contrat d'alternance peut se faire soit en relation directe entre l'apprenti et la structure (il y a donc dans ce cas-là deux procédure de sélection parallèle), soit de manière commune avec le recrutement universitaire (le jury de recrutement étant alors enrichi d'un représentant des structures intéressés).

■ Sélection par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

- Les enseignements se déroulent de mi-septembre à mi-avril sur le site universitaire de Dijon
- Sur cette période universitaire de mi-septembre à mi-avril, l'alternance est organisée selon un rythme d'une semaine sur deux (une semaine en structure professionnelle d'accueil/une semaine en formation universitaire)
- Durant le reste de l'année, les étudiants à plein temps dans leurs structures professionnelles (moins les congés payés)
- Les enseignements sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Le cadre institutionnel local	Droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité Fanny MALHIERE, MCF de Droit public		14			14		Cas pratique écrit			1,5
	Responsabilité pénale des autorités locales Matthieu VILLECOURT, Directeur du Centre Hospitalier d'Avallon		14			14		Cas pratique oral			1,5
	Le fonctionnement des assemblées délibérantes Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		*3,5*			*3,5*		*Séminaire professionnel sans évaluation*			*0*
	Les relations entre les agents administratifs et les élus locaux Bruno VILLECOURT, Directeur de cabinet du maire d'Avallon		*14*			*14*					*0*
TOTAL UE			**45,5**			**45,5**	**6**				**3**

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
L'administration des structures territoriales	Droit de la fonction publique territoriale Fabien CONNETABLE, DGS de la ville d'Autun		14			12		Cas pratique oral			1
	Stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales Patrice RAYMOND, MCF de Droit public		24			24		Cas pratique écrit			1
	Contentieux des collectivités territoriales Cécile CHAUSSARD, MCF de Droit public, ex-magistrate administrative		14			14		Cas pratique			1
	Fonction publique territoriale : Etudes de cas Fabrice RENOUARD, Avocat		*7*			*7*		*Séminaires professionnels sans évaluation*			*0*
	Droit constitutionnel des collectivités territoriales Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS, MCF de Droit public		*7*			*7*					*0*
	La médiation en droit des collectivités territoriales Emmanuel LAMBERT, Avocat et vice-président de MEDIAP - Institut pour le règlement amiable des litiges dans les affaires publiques (7 HCM).		*3,5*			*3,5*					*0*
	Assurances et responsabilité des collectivités Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		*3,5*			*3,5*					*0*
	La gestion des données numériques au sein des collectivités publiques Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		*3,5*			*3,5*		*Séminaires professionnels sans évaluation*			*0*
	Juriste en centre hospitalier Laura MARAULT, Directrice des ressources humaines du centre hospitalier d'Avallon		*7*			*7*					*0*
	L'élaboration du budget d'une commune de -3500 hab. François VALEMBOIS, Administrateur territorial général, ex-Sous-Préfet, ex-DGS		*7*			*7*					*0*
TOTAL UE			**90,5**			**90,5**	**6**				**3**

UE 3	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
L'outil règlementaire au service des collectivités territoriales	Police municipale Caroline BUGNON, MCF de Droit public		17,5			17,5		Cas pratique écrit			1
	Droit de l'urbanisme		31,5			31,5		Cas pratique écrit			1

	Philippe JUEN, MCF de Droit public										
	Droit local de l'environnement Aurélie TOMADINI, Docteur en droit public		21			21		Cas pratique oral			1
TOTAL UE			**70**			**70**	**6**				**3**

UE 4	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
L'outil contractuel au service des collectivités territoriales	*Marchés publics et Délégation de service public* Arnaud LATRECHE, Directeur-adjoint de la Commande publique et de la Valorisation du patrimoine au département de Côte d'Or (28 HCM) Emmanuel LAMBERT, Avocat en droit public et vice-président de MEDIAP - Institut pour le règlement amiable des litiges dans les affaires publiques (7 HCM).		35			35		Cas pratique			1,5
	Marchés et délégation en entreprise : l'exemple du programme Lyon-Turin Alexandre MOREY, Responsable des affaires juridiques France, TELT		*7*			*7*		*Séminaire professionnel sans évaluation*			*0*
	La négociation dans la commande publique Aurélie COIRAL, Directrice de la commande publique mutualisée Ville de Dijon-Grand Dijon		*7*			*7*					*0*
	Le management de l'achat public Aurélie COIRAL, Directrice de la commande publique mutualisée Ville de Dijon-Grand Dijon		*7*			*7*					*0*
	L'exécution des contrats publics Vincent CORNELOUP, Avocat		*7*			*7*					*0*
	Outils du développement économique territorial Morgane LAURENT, Chargée de mission à la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Isle d'Abeau - Isère)		*14*			*14*					*0*
	La coopération contractuelle entre personnes publiques Raphaël ANTHEAUME, Directeur de l'administration générale à Auxerre		*3,5*			*3,5*					*0*
TOTAL UE			**80,5**			**80,5**	**6**				**3**

UE 5	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Les outils du développement économique des collectivités territoriales	Droit public immobilier et gestion patrimoniale Amélie SAINSON, Responsable des affaires juridiques de la Communauté		14			14		Cas pratique oral			1

	d'Agglomération BEAUNE Côté et Sud										
	Droit communautaire applicable aux collectivités locales Philippe ICARD, MCF de Droit public		17,5			17,5		Cas pratique écrit			1
	Les « satellites » économiques des collectivités territoriales : cadre théorique Claude FERRADOU, Avocat		*14*			*14*		*Séminaire professionnel sans évaluation*			*0*
	La conduite de projet Elodie CUGNET, Chargée de mission Déplacement au sein de la Direction des Transports ; CG du Jura		*7*			*7*					*0*
	L'intervention économique régionale Arnaud MATHIAN, chargé de mission au service Développement économique de la Région de Bourgogne Franche-Comté		*3*			*3*					*0*
TOTAL UE			**55,5**			**55,5**	**6**				**3**

TOTAL S1			**342**			**342**	**30**				**15**

SEMESTRE 4

UE 1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Projet tutoré		95,5			95,5	15	Evaluation par l'enseignant-tuteur			7,5
	Préparation aux concours administratifs Patrice RAYMOND, MCF de Droit public		*17,5*			*17,5*		*Séminaire professionnel sans évaluation*			0
TOTAL UE			**113**			**113**	**15**				**7,5**

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Rapport d'activité professionnelle	Selon la nature du contrat d'apprentissage						15	Evaluation commune par l'enseignant-tuteur et le tuteur en structure d'accueil			7,5
TOTAL UE							**15**				**7,5**

TOTAL S2			**113**			**113**	**30**				**15**

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf

- ***Règles de validation et de capitalisation :***

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.